

# Masiwa(Comores)Mane

Bulletin du Collectif Comores-MasiwaMane

Une nation, un Etat, quatre îles (Anjouan, Grande-Comore, Mayotte, Mohéli)

N°13/25 juillet 2007 / N°ISSN : en cours

La France est devenue partie prenante. Elle est devenue partie prenante parce qu'elle parle d'organiser des consultations sur une partie de notre territoire national au mépris de notre souveraineté (...)

**Elle est partie prenante parce qu'elle sait que nous sommes économiquement faibles et qu'elle conditionne la coopération au démantèlement de notre peuple et de notre patrie bien-aimée**

(...) elle subordonne l'aide qu'elle peut nous apporter, et à laquelle elle nous a du reste habitué, au dépeçage de notre pays. Alors que, elle sait pertinemment, que l'intégrité du sol de nos ancêtres n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être négociable.

Ali Soilihi

Discours du 14 novembre 1975

## EDITORIAL

### Séparatisme et falsification de l'histoire

Il n'y a pas de séparatisme sans reconstruction de l'histoire, et cette reconstruction s'accompagne nécessairement du racisme le plus honteux parce qu'il s'exerce contre les frères d'hier.

Dans les années 1960, il a fallu aux dirigeants du Mouvement Populaire Mahorais refaire l'histoire à leur sauce pour montrer aux décideurs métropolitains que la population maoraise était différente de celle des autres îles. Marcel Henry est allé jusqu'à écrire dans un journal français que les Maorais étaient plus proches des Malgaches que des autres Comoriens ! Lui-même, dont les parents venaient de Sainte-Marie, a été élevé avec d'autres Comoriens (particulièrement à Moroni) et était devenu un vrai Comorien, ce qu'aucun de ses opposants dans l'archipel n'avait jamais mis en doute.

Depuis 1997, les séparatistes anjouanais, en plus de demander à être recolonisés (une première dans l'histoire mondiale) se disaient différents des autres Comoriens, et reprenaient les inepties d'un ancien Ambassadeur français en poste à Moroni qui prétendait que ceux-là étaient plus Arabes que les habitants de Ngazidja et Mwali. Chacun de nous se rappelle encore comment la délégation de l'OUA conduite par feu Pierre Yéré avait été accueillie par les séparatistes à Mutsamudu, stigmatisée, particulièrement parce qu'elle était composée d'Africains. Elle s'était entendue dire que les Anjouanais n'étaient pas des sauvages, qu'ils n'allaient pas faire comme les Africains et s'entretuer. Rien que cela ! Quelques mois plus tard, Mutsamudu entra en guerre contre Mirontsy.

En cette deuxième phase du séparatisme anjouanais, les idéologues du mouvement réécrivent l'histoire selon l'état de leur imagination. Ils n'ont rien lu de ce qui a été écrit par les historiens, ils savent, c'est tout. Ils ont ainsi repris un autre thème développé jadis par le même Ambassadeur de France : l'Etat comorien n'a jamais existé, il est le fruit de la colonisation. La prétention des nostalgiques de l'empire français au service du séparatisme anjouanais. Expression du sentiment de supériorité de certains Français qui refusent toujours de voir le monde tel qu'il est, et non tel que les théoriciens de la colonisation l'ont décrit. Faut-il chercher absolument à démontrer que l'Ambassadeur de France avait tort et que les séparatistes restent toujours sous les ordres, y compris implicites, de leurs maîtres ?

Lors de la vente de Mayotte à la France par l'usurpateur Andriansoly, le sultan d'Anjouan adresse une lettre de protestation au roi de France : *"Les devoirs que nous avons à remplir envers les peuples que Dieu et notre droit nous ont appelé à gouverner, nous imposent l'obligation de protester contre un acte [le traité de vente, ndlr] que nous déclarons nul et sans la moindre valeur puisqu'il tendrait à nous dépouiller de l'héritage de nos pères, ce qui serait une violation des principes les plus sacrés de la justice et du droit des Nations. Nous espérons que la France [...] n'abusera pas de sa force pour opprimer un petit Etat [...] attendu que les îles Comores forment un Etat tout à fait indépendant"*.\*

Certes, l'Etat comorien ne présentait pas alors toutes les caractéristiques de l'Etat tel qu'il était conçu en France. Et alors ? Au moment où la civilisation swahilie brillait sur la côte est africaine, les Swahili ne formaient pas un Etat centralisateur comme la France. Mais les souverains à la tête des cités étaient conscients des liens séculaires qui les unissaient et qui conditionnaient simplement leur manière de vivre.

Mahmoud Ibrahim

\* Cité par Saïd Ahamadi, *Mayotte et la France de 1941 à 1912*, éd. Baobab, 1999.

## Vie de l'association

**Rencontre avec le Ministre des Relations extérieures**  
page 2

**Pour une diplomatie active**  
page 3

## Actualité

**Estrosi à Mayotte**  
page 4

**Naufrage d'un kwasa**  
Page 4

## Tribune Libre

**La raison du plus fort**  
Page 5  
**Mayotte, encore un paradoxe de l'Etat français**  
Page 6

Association Comores-MasiwaMane, 2 rue de Bezons 92000 Nanterre - Email : comores\_masiwamane@yahoo.fr

Directeur de publication : Mahmoud Ibrahim - Rédacteur en chef : Abdou Himaya - Secrétaire de Rédaction : Mohamed Nabhane - Rédaction : Ahmed Abdou-Rahamane, Abdou Himaya, Mahmoud Ibrahim, Mamaye Idriss

## Rencontre avec le Ministre des Relations Extérieures

Le Ministre des Relations extérieures, M. Ahmed ben Saïd Jaffar était en visite à Paris fin juillet. Il s'est entretenu avec le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération, Jean-Marie Bockel, puis avec le Secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, Christian Estrosi, en partance pour Mayotte.

Officiellement, si l'on s'en tient à la déclaration du Porte-parole du Quai d'Orsay, la délégation comorienne est venue demander le soutien des autorités françaises dans ses démarches pour convaincre les instances financières internationales d'effacer la dette du pays.

En fait, les deux parties ont pu également aborder des questions plus politiques, notamment celles qui préoccupent le gouvernement comorien actuellement: la réintroduction de la question de l'île comorienne de Mayotte à l'ONU et le séparatisme anjouanais. Ahmed ben Saïd Jaffar a échangé avec C. Estrosi à propos des mouvements migratoires vers Mayotte.

La délégation comorienne devrait revenir à Paris à la mi-septembre pour faire le point sur ces questions.

Le 20 juillet, le ministre comorien a rencontré des personnalités de la diaspora et quelques représentants des associations de la société civile

M. l'Ambassadeur des Comores, Souleymane Mohamed a ouvert l'entrevue. Le Ministre a, ensuite, brièvement salué et remercié l'assistance.

M. Salim Himidi, ancien ministre des Affaires étrangères a alors pris la parole pour remercier le Ministre d'avoir bien voulu accepter cette rencontre. Puis il a déclaré que les gens présents ne représentaient pas de "chapelles, ni partis ni associations", mais qu'ils étaient là en tant qu'individus. Il a demandé au Ministre de préciser ses intentions quant à la question de Mayotte, et surtout, en ce qui concerne le séparatisme anjouanais. Il a rappelé que le Président ayant été élu par une proportion plus grande de Wangazidja, il devait donner confiance à ceux-ci en réglant le problème d'Anjouan, d'où il est originaire.

Mohamed Nabhane (CCMM) a rappelé qu'un certain nombre des Comoriens présents étaient là au nom des associations. Il a demandé au Ministre s'il pouvait parler des entretiens qu'il a eus avec les officiels français, puis il a demandé si le gouvernement comorien entendait inscrire la question de l'île comorienne de Mayotte à l'ordre du jour de l'AG de l'ONU

comment le gouvernement comptait régler le problème du séparatisme anjouanais et s'il avait pu obtenir que le bateau Maria Galante arrête ses rotations entre Mayotte et Anjouan.

Saïd Hassane Jaffar (GAC) a affirmé que tant que le gouvernement comorien défendra l'unité et l'intégrité du pays, il trouvera les associations de la diaspora derrière lui, et tant que ses positions s'éloigneront de la défense de l'unité, il les trouverait en face. Hassane Jaffar est revenu sur la question de la participation des Comores aux Jeux des Iles de l'Océan Indien marquant son incompréhension quant aux positions du gouvernement.

Le Ministre a tenu à apporter des éclaircissements sur certains points. Il a notamment rappelé que le séparatisme anjouanais n'est pas une affaire uniquement d'Anjouanais, et que le gouvernement fait tout pour que cette question soit réglée au plus vite, et qu'à cause de cela, il a parfois subi certaines humiliations, comme la signature de l'accord du 11 mai 2007, avec Mohamed Bacar à Anjouan.

Sur cette question d'Anjouan, à Accra, plusieurs personnalités (dont le président de la Commission Alpha Omar Konaré) ont été envoyées pour demander à l'Etat comorien d'accepter coûte que coûte les recommandations de l'Afrique du Sud, et par conséquent d'aller discuter avec les autorités rebelles d'Anjouan, à Prétoria.

Il constate aujourd'hui que quasiment tous les partenaires qui étaient prêts à une intervention à Anjouan ont reculé. Or les Comores n'ont pas les moyens militaires pour intervenir à Anjouan.

Sur la question de Mayotte (pour aller à l'essentiel et ne pas écrire ici certaines confidences), il faut retenir que le Ministre a affirmé que le Président Sambi est un homme de conviction et qu'il respectera ses engagements. Mais, en même temps, le Conseiller spécial du président et Consul à Tunis, Ali Bourhane, pense que toutes les conditions ne sont peut-être pas réunies pour remettre la question à l'ordre du jour de l'AG de l'ONU.

Aux inquiétudes des associations de la société civile sur une éventuelle départementalisation de Mayotte, le Ministre a déclaré que malgré les affirmations de certains responsables français, la question de la départementalisation de Mayotte n'est pas d'actualité.

Enfin sur la question des Jeux de l'Océan Indien, le ministre a appris à l'assemblée qu'ils ont hésité et débattu et que la solution retenue est celle de y aller mais de ne pas participer aux épreuves ("service minimum").

Il a oublié de dire que les Comores se sont engagées à organiser ces Jeux en 2010.

*Les représentants de la société civile*

## Pour une diplomatie active

Il est difficile de saisir la stratégie ou même de suivre le chemin suivi par la diplomatie comorienne ces derniers temps. Jeux des Iles ou pas ? Le Ministre des Relations extérieures a tranché : on ira mais on ne participera pas. L'année dernière, la question de l'île comorienne de Mayotte n'a pas été réintroduite à l'AG de l'ONU faute de temps. Elle risque d'être oubliée également cette année. Il ne reste plus qu'à trouver l'explication.

Un des membres influents de la société civile en France réagit à ces revirements et propose quelques pistes. Puisse-t-il être entendu en plus haut lieu.

Il importe aujourd'hui pour les Comores, de sortir du carcan de plus de 30 ans de semblants de négociations, de conciliabules avec la France qui, curieusement, fait office de juge et partie, dans la crise récurrente qui couve depuis la proclamation unilatérale des Comores, le 6 juillet 1975.

Pour requérir l'aide et le soutien concret et effectif des pays amis et des instances internationales, nous devons nous résoudre à intégrer par des actes courageux et significatifs, notre intégrité, notre souveraineté et notre unité chevillées au corps. Personne ne peut nous prendre au sérieux, lorsque nous prétendons pouvoir sortir de ce borborygme maorais, en ayant cessé de faire appel à la condescendance et à la générosité de ceux-là même qui ont vocation à nous en empêcher. Les autorités comoriennes ne peuvent durablement s'exonérer de la responsabilité de leurs actes et de leurs choix sous couvert d'on ne sait quel "real politic", "contexte international", etc. qui n'ont jamais eu la primauté sur les règles, le droit et les lois internationales. Dans ce contexte, des associations de la société civile ont à juste titre salué, l'acte courageux et patriotique du gouvernement comorien qui contrairement aux accords capitulaires d'Azali, conditionne la participation des sportifs comoriens au respect de l'intégrité territoriale des Comores. Joie de courte durée, puisque depuis, après la leçon de morale scandaleuse d'un officiel des Jeux des îles, les autorités comoriennes se sont rappelés au bon souvenir de la capitulation façon Azali.

L'intégrité, et l'unité de n'importe quel pays constituent le socle sur lequel repose la souveraineté de la nation toute entière, qui n'est ni cessible, ni négociable. S'agissant des Comores, tous les symboles de l'Etat, en sont pourvus (drapeau, hymne, frontons des édifices, entêtes des documents officiels...)

Aussi 35 ans d'échecs en crises récurrentes, induits par l'occupation de l'île comorienne de Mayotte, doivent, nous semble-t-il, nous inciter à changer de politique :

- en montant une vraie machine de guerre au sein du ministère des Relations Extérieures, pour coordonner le travail de fourmis fait par les associations depuis plus de 30 ans, en y associant les partis

et les classes politiques, avec la caution ô combien efficace du parlement comorien, toujours sur la brèche.

- en amorçant une politique résolument volontariste de lobbying et une nouvelle campagne assidue d'explications auprès des pays amis, sous tendues par des interventions pertinentes aux tribunes de toutes les instances internationales (ONU, COI, LIGUE ARABE, PAYS NON ALIGNES, UA...). Les Comores ne peuvent plus se permettre de s'adonner à des discussions de couloirs ou de halls d'hôtel. Encore moins si ces discussions portent atteinte à notre intégrité. Nos émissaires doivent être mieux armés pour porter la contradiction partout où besoin sera.

- en édifiant des pare-feux et des parades efficaces, susceptibles de contrecarrer la formidable campagne de désinformation, distillée tous azimuts par les limiers des officines de la " FRANCE AFRIQUE " aidés de leurs affidés locaux

- en fustigeant les nombreuses incohérences de la politique française à Mayotte, en nous servant des nombreux atouts à notre disposition, fort de notre bon droit : les nombreuses résolutions en notre faveur, doivent dorénavant être au centre de tous les débats, en réfutant pour de bon toute attitude capitulaire et timorée à la " Azali ".

- en faisant en sorte que le débat sur l'occupation de Mayotte par la France ne se délite, par exemple, dans les marécages des prétendus " immigrés clandestins comoriens ", mais en mettant les moyens afin de permettre concrètement, la libre circulation des Comoriens, à ce jour entravée par le " Visa Ballardur " criminogène. Et puis surtout, en faisant en sorte que le débat ne s'enlise dans " les remises en cause erronées ", des résolutions internationales qui nous soutiennent et nous protègent (Intangibilité des frontières, l'appartenance de Mayotte à l'ensemble comorien etc. )

Saïd Hassane Jaffar

# Estrosi à Mayotte

**L**e secrétaire d'Etat français chargé de l'Outre-mer, Christian Estrosi s'est rendu à Mayotte du 19 au 20 juillet 2007. Son objectif ? Rassurer les Maorais. Enfin, il faut l'espérer car il s'est vraiment dépensé. Obligé de prendre le ton menaçant du Sarkozy en campagne des présidentielles, ou encore de s'adonner à un footing dans les rues de Mayotte...

En tout cas, sur la question qui intéresse tant les Maorais, il s'en est "admirablement" sorti face au jeune journaliste de Télémayotte (RFO). En effet, il a promis aux Maorais que le Président Sarkozy tiendrait ses promesses, laissant entendre : contrairement à ses prédécesseurs. Quelle est l'originalité du nouveau gouvernement et du nouveau secrétaire d'Etat ? Lui, il veut faire une consultation des Maorais pour savoir quel statut ils veulent. Le CCMM ne tient plus le compte des consultations des Maorais ni même des autres mesures dilatoires, mais il peut déjà donner au Ministre le résultat de la consultation, qui ne sera pas différente de toutes les autres. Il paraît que le gouvernement français veut faire des économies et bien cela lui permettrait d'économiser les frais d'une nouvelle consultation.

En réalité, M. Estrosi lui-même connaît d'avance le résultat, mais il faut bien faire quelque chose. Et puis, on ne sait jamais : peut-être qu'avec l'élection de N. Sarkozy les Maorais souhaitent se réfugier dans les trois autres îles des Comores dont l'Etat est destabilisé à chaque fois qu'on entrevoit un nouveau statut pour Mayotte. Qui sait ? Christian Estrosi annonce déjà qu'il demandera au Parlement français d'adopter une loi mettant en place une départementalisation "sur mesure", conforme à la réalité de Mayotte; c'est-à-dire : tout sauf une départementalisation. En attendant que les Maorais deviennent de "vrais" Français.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Les politiques français ont compris que Mayotte n'est toujours pas française dans la réalité, et que malgré plus de 160 ans de colonisation, l'île est restée plus proches de ses soeurs des Comores que de la Bretagne. Mais, ils ne veulent pas ou ne peuvent pas en tirer les conclusions qui s'imposent et faire en sorte que la France respecte la loi internationale.

Le pire c'est que le Secrétaire d'Etat prend le ton de la sincérité pour laisser croire qu'il fait du nouveau.

Ce qui est nouveau c'est que M. Estrosi est venu avec un langage des plus étonnants. Au ministère de l'Outre-mer (ou de l'Intérieur), les chargés de "com" doivent appeler cela de la fermeté. Il a répété deux fois une phrase du genre : "J'ai reçu il y a 48 heures [surtout pas il y a deux jours c'est trop loin] le ministre des Affaires étrangères de la fédération comorienne pour lui dire que nous ne pouvons plus accepter..." Le Ministre Jaffar a dû sursauter devant son écran. Mais pas plus que les candidats à l'émigration à Mayotte qui tremblent déjà de savoir qu'arrivera dans quelques mois un nouveau radar au sud de Mayotte et que la capacité d'accueil de la prison pour "clandestins" va être

augmentée ! Rien qu'à entendre parler M. le Secrétaire d'Etat de la manière dont l'émigration venant des autres îles comoriennes sera juguler, on a peur pour nos proches : "Ces passages sont organisés par des mineurs. Nous allons faire sauter l'excuse de minorité. Ces mineurs seront sanctionnés de la même manière que pour des adultes... Les peines seront doublées... en mettant quelques repères ça calmera quelques-uns !" Brrrr.

M. estrosi s'est également livré à l'habituel paternalisme des hommes de droite dès qu'ils parlent de l'outre-mer. Retenez vos larmes : "Vous savez tout à l'heure dans les rues de Mayotte quand je voyais ces enfants de 6, 7, 8 ans qui venaient me tirer par la manche en me disant : "Monsieur le Ministre", avec beaucoup d'éducation, quelles que soient leurs conditions sociales, leurs origines culturelles, leurs croyances, "Monsieur le Ministre, j'aime la France", je me tournais vers eux en disant : "Tu sais chanter la marseillaise ?" Ils m'ont dit : "oui, on va vous le montrer". Ils étaient près d'une trentaine. Ils m'ont beaucoup ému car sans doute ils avaient mieux chanter la Marseillaise que beaucoup d'enfants en métropole ne savent le faire. Eh bien, ça veut dire que la France a des exigences à l'égard de ces enfants " (sic). Et il termine en disant, tel le Messie qu'attendaient les Maorais : "ceux qui veulent élever leurs enfants selon la tradition française seront récompensés".

A travers les déclarations du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, on voit que le gouvernement français a tiré les leçons de l'échec de Kamardine Mansour. L'assimilation doit se faire autrement en récompensant ceux qui la pratiquent sans contrainte. Mais, faute de pouvoir rassurer les Maorais, Christian Estrosi est venu à Mayotte avec des idées déjà mises en pratique par ses prédécesseurs et un discours pour attendrir les âmes.

Le reste de son interview aurait les faveurs de Bouvard et Pécuchet, et du moins aurait pu figurer dans les "perles" du Canard Enchaîné. Morceaux choisis :

- à propos de *l'immigration étrangère*, "ce n'est pas un endroit qui doit attirer le "voisinage étranger". Est-ce le nouveau nom des Comores ?
- "avec le développement nous permettrons aux Maorais de ne pas aller "s'expatrier ailleurs". Vive l'indépendance de la Réunion !
- à propos du Lagon de Mayotte, "j'en suis fier. Je suis fier. Je suis français et c'est mon pays qui est là".

Mahmoud Ibrahim

## Naufrage d'un Kwasa

**Un kwasa-kwasa a fait naufrage le 22 juillet 2007 au Nord est de Mayotte.**

**La barque était partie de Bambao avec 36 personnes à bord, et selon une dépêche de HZK (datée du 27 juillet), il y a eu 26 personnes disparues, neuf rescapées et un mort.**

**Selon la FCDH, il y a eu au total quatre naufrages au mois de juillet et le dernier porte à 80 le nombre de victimes.**

**Trois autres embarcations ont dû faire demi-tour le même jour à cause de la météo.**

# La raison du plus fort...

par Djaffar Saïd Houssein

**C**omment vivre en paix dans un pays où la raison du plus fort est toujours la meilleure ?

Il y a plus d'un siècle, le représentant de l'Etat français et le sultan Saïd Ali à Ngazidja (Grande-Comore) ont signé un traité de protectorat insupportable pour la population comorienne. Ce sultan n'a pas mesuré la portée et le prix d'une telle signature, et que sa vie et celle de ses sujets en dépendaient.

Des patriotes comoriens ont dû sacrifier leur vie en combattant contre ce traité intolérable.

Dès lors, la raison du plus fort est devenue la meilleure. Les comoriens, dans leur grande majorité, ont toujours vécu très chichement, en dépit des changements de statuts, des autorités, des tendances politiques, etc. Le vent de l'indépendance a suscité un énorme espoir de liberté, d'autogestion, de développement, ...malheureusement, cela était sans compter avec le pouvoir de déstabilisation de l'Etat français. En effet, l'ancienne puissance administrante est allée à l'encontre de ses promesses et de ses engagements, aussi bien sur le plan international que national, concernant une indépendance négociée de l'archipel des Comores. La proclamation unilatérale de l'indépendance s'en est suivie, le 6 juillet 1975.

Dès ces instants, la parole donnée n'avait plus de valeur, les humiliations, les coups bas de toutes sortes s'expriment. Ainsi, malgré les difficiles épreuves endurées, durant plus d'un siècle par le peuple comorien, l'Etat français a décidé, de couronner sa présence et son action aux Comores en balkanisant le pays ("après moi, le déluge !"). Le maintien, sous son giron, de l'île comorienne de Mayotte nous le rappelle tous les jours et ne fait qu'amplifier les tensions, le mal vivre des Comoriens de l'intérieur comme de l'extérieur. Tout cela pourquoi ? Quand tout cela va t-elle s'arrêter ?

Je me pose des questions sur le rôle et l'utilité des instances internationales telles que l'ONU (Organisations des Nations Unies), l'UA (Union Africaine), l'UE (Union Européenne) et d'autres. Existent-elles pour la protection des plus puissants.

Ce que font, ces derniers, à travers le monde n'est-il pas suffisant pour que ces instances leur viennent encore en aide par son hypocrisie et par son mutisme ?

Nous constatons, tous, que les pays puissants, c'est-à-dire riches et bien armés, ne se plient presque jamais aux injonctions et aux résolutions des instances internationales. Elles ne sont finalement imposées qu'aux plus faibles. Gare donc aux pauvres et aux plus faibles ! Est ce que tout doit s'obtenir par la force ?

Pourquoi l'ONU et pour quels objectifs ? Est-elle aujourd'hui en accord avec ses principes fondateurs et ses engagements ? Et l'UA dans tout cela ; arrête t-elle vraiment les conflits armés ou politiques qui frappent le continent ? Parmi les fléaux qui sévissent en Afrique, ces conflits occupent une place primordiale. Que fait exactement l'Unité Africaine face à cela ? A qui et à quoi sert-elle vraiment ?

En France, on parle beaucoup, ces derniers temps, de "démocratie participative". Que dirait la population française à propos de l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte par la France, depuis plus de trente ans, et cela contre le droit international et les engagements pris auprès des instances internationales. Il serait intéressant de le savoir, à condition que cette population ait accès à toute l'information (les tenants et les aboutissants sur cette annexion de territoire).

Je pense que le jour où l'on sera en mesure de sanctionner, sans distinction, la faute commise, et de récompenser le mérite, le monde fonctionnera mieux.

La part des Comoriens dans ce combat pour l'unité et l'intégrité territoriale doit être sans relâche et sans faille. Ainsi, j'exhorte nos responsables politiques et plus particulièrement le gouvernement comorien à prendre part dans ce combat pour constituer son moteur. Nos dirigeants doivent conjurer les erreurs du passé et prendre ce combat à bras le corps afin de donner un nouvel espoir au peuple comorien. Qu'ils n'oublient pas le serment prêté sur le Coran, à tour de rôle, lors de leur prise de fonction. Ne laissons donc pas ce combat aux seules associations car c'est un problème politique et les politiques devraient jouer pleinement leur rôle.

# Mayotte, encore un paradoxe de l'Etat français

par Abdou Himaya

**E**n 1995, dans son livre, *Mayotte, l'illusion de la France*, Yves SALESSE, ancien membre du Conseil d'État, écrivait, à propos de cette île comorienne occupée par la France : la départementalisation, une revendication erronée.... Dans son argumentaire, le poids de la culture, de la tradition comorienne et de la religion musulmane établies dans l'île n'est pas à négliger et constituent un frein parmi tant d'autres dans cette orientation revendiquée surtout par les élus ; étant présentée comme la solution miracle à tous les maux et l'ancrage définitif à la République française. Il faut rappeler que dans cette société profondément traditionnelle, une grande partie de la population ne maîtrise ni la langue française ni les valeurs de la République à qui elle est sensée appartenir.

La rupture annoncée pendant la campagne électorale présidentielle ordonne, notamment, que l'on durcisse les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. C'est dans ce cadre que le gouvernement français actuel a adopté, en conseil des ministres, le 4 juillet dernier le projet de loi sur l'immigration présenté par B. Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement.

Il faut savoir que ce projet qui devrait être débattu en septembre prochain au Parlement, exige, notamment, la connaissance de la langue et les valeurs de la République française aux demandeurs de visa d'entrée en France. Concrètement, le demandeur de visa d'entrée en France doit bénéficier "dans son pays de résidence d'une évaluation de son degré de connaissance de la langue et des valeurs de la République. L'autorité compétente organisera sur place une formation d'une durée maximale de deux mois". Une attestation de suivi doit permettre d'obtenir un visa de long séjour en France et, éventuellement, d'entamer une procé-

dure de regroupement familial.

Et pourtant, tous les citoyens français ne maîtrisent pas forcément ni la langue ni les valeurs de la République. Que dire ou que faire notamment des résidents de Mayotte, considérée comme française par l'Etat ? La présence française durant près de 2 siècles à Mayotte et son occupation illégale depuis 1975 n'ont pas suffi pour éradiquer l'illettrisme et l'analphabétisme. Preuve à l'appui, il y a quelques années seulement, la DTEFP, Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sous l'autorité du préfet de Mayotte donc de l'état français (Cf. <http://www.dtefp-mayotte.travail.gouv.fr/index.php?cat=4&rub=4>) était contrainte de mettre en place un dispositif de lutte contre l'illettrisme à Mayotte. En effet, elle a constaté que "le shimaoré, une des langues proches du swahili (d'Afrique) et le shibushi (originaire de Madagascar) restent les deux langues les plus couramment parlées, contrairement au français, langue officielle du territoire". En outre, la DTEFP a remarqué que "71% des personnes déclarent un niveau inférieur ou égal au primaire, et seulement 13 % un niveau au moins égal au baccalauréat".

Alors, une question me préoccupe : comment peut-on exiger aux autres ce que l'on n'a pas été capable d'accomplir, soi-même. Où est la faille ?

Rappelons qu'une partie non négligeable de la population française ayant des origines étrangères est probablement rentrée en France sans aucune connaissance de la langue et des valeurs de la République et cela ne les a pas empêchés de "s'intégrer" dans la société française tout en respectant les valeurs de la République.

Oui, je vous vois venir, vous allez me dire que la France est souveraine, donc elle définit et impose les conditions d'entrée et de séjour sur son territoire national. D'accord, mais que l'on nous explique comment concilier ces contradictions. Que l'on nous dise également comment sera considérée la majorité de la population mahoraise, qui ne maîtrise pas tout cela, face aux futurs nouveaux résidents, détenteurs du fameux sésame, l'attestation de suivi.